



LRMH, C2RMF ...

Cher(e) s Collègues,

Le jeudi 3 décembre les personnels du C2RMF et ceux du LRMH se sont réunis en assemblée générale. A l'ordre du jour, la grève lancée par l'Intersyndicale – Culture et l'avenir des trois structures de recherche et de restauration du ministère.

Le premier succès enregistré est la présence massive des agents à cette assemblée sans oublier la présence de nos collègues du LRMH.

Les agents du C2RMF n'ont toujours pas saisi pourquoi la direction du Centre ou bien celle du cabinet du ministre refuse de les rencontrer ? Cette position est inqualifiable ! Pour les amener à la table de discussions ou de négociations car c'est à cette dernière qu'il faudra un jour qu'on arrive.

Les agents présents à l'assemblée générale ont décidé de faire un projet scientifique et de le proposer à l'opinion publique.

Si le C2RMF a acquis cette notoriété c'est parce que ses personnels travaillent sur des œuvres prestigieuses et par conséquent, ils attirent des scientifiques du monde entier. Tout le monde sait, en premier lieu nos directions, que si les deux services déménagent, il y aura une perte très importante de personnel. Le dernier rapporteur ne l'a jamais caché.

Tous les rapports établis ne se sont penchés que sur les aspects organisationnels, mais il n'y a eu aucune ébauche à l'horizon de projet scientifique, et cela non plus, les personnels ne le comprennent pas.

Nous saluons la position des collègues du LRMH qui ont refusé de présenter leurs travaux à leur dernier conseil scientifique, sachant combien est important ce conseil dans la vie d'une telle structure. Car ils savaient que les différentes personnes présentes souhaitaient récupérer leurs travaux pour rédiger le projet scientifique du CNCP.

C'est le début d'une résistance que nous devons élargir à tous les services de recherche et de restauration concernés et sous toutes les formes.

La stratégie au C2RMF a été différente, notre direction est un peu naïve et/ou vicieuse. Depuis deux ans, elle ne cesse d'écarter les personnes qui ne sont pas d'accord avec ses objectifs.

Elle-même, obéit à une direction centrale qui méprise la science, complètement, rappelez-vous que « les non-sachants »... savaient pourquoi il fallait aller à

Neuilly sur Marne », mais là ils ont un problème ! Les « non-sachants » ... n'ont pas vu venir Cergy-Pontoise. Par contre notre problème c'est qu'ils sont amnésiques. Le choix de Neuilly obéissait à des critères prédéfinis qui ont écarté le site de Cergy-Pontoise. Quelle est la destination prochaine de La Girouette ?

Donc, une partie de nos collègues a participé au conseil scientifique du C2RMF. Ce jour là, nos directions locale et de tutelle ont ramassé l'une des plus belle claques de l'histoire du C2RMF, parole d'anciens, pas de « non-sachants » ! C'est triste, tous les responsables des départements patrimoniaux et ceux du CNRS et du CEA n'étaient pas présents, à part le département des Sculptures.

NON, NON et NON ce n'est pas la DMF ni la direction du C2RMF qui ont vont vraiment souffrir, mais c'est la restauration et la recherche et la conservation des musées de France. Aucune confiance mutuelle ne s'est installée entre notre direction, ses membres et les personnels et ça depuis le début. Nous payons gravement les conséquences de ce mariage non consommé. Certaines vérités sont dures à avaler nous n'avons jamais accepté cette situation. Nous avons offert aux responsables toutes les formes d'expression, ils ne pourront pas reprocher à la CGT-Culture d'avoir fermé une porte. Nous lutterons jusqu'au bout pour un service public de restauration et de recherche tels que l'avaient imaginés Madeleine HOURS et André MALRAUX.

Les personnels du C2RMF et du LRMH apportent une nouvelle connaissance des œuvres d'art. Ces nouvelles connaissances permettent la conservation et la restauration. Elles aident aussi les conservateurs à travailler dans de bonnes conditions, ces expertises permettent des acquisitions de très haute qualité.

Le LRMH résiste !

Le Laboratoire de Recherche des Monuments Historiques (LRMH) existe depuis 1970 et compte 40 agents.

Les missions du LRMH sont centrées sur la conservation des monuments historiques. Il met ses compétences au service des acteurs du patrimoine en

les aidant à établir des diagnostics, à monter des protocoles de restauration, mais aussi en participant à de nombreux enseignements, par exemple à l'École des hautes études de Chaillot ou à l'Institut national du patrimoine. Il développe des outils de pointe que ce soit dans le domaine des techniques de restauration, tel que le laser de nettoyage et la bio minéralisation, ou celui de l'analyse, par exemple avec la spectroscopie induite par faisceau laser.

La qualité de ses travaux lui a permis de développer un réseau de collaborations nationales et internationales. Le LRMH a été partenaire de quinze projets de recherche européens en quinze ans et d'une multitude de projets nationaux dont, dernièrement, trois projets financés par l'Agence nationale de la recherche.

De part sa vocation liée au patrimoine bâti pour l'ensemble du territoire national, il est surprenant que le LRMH soit impliqué dans le projet du Centre National de Conservation du Patrimoine (CNCP) de nature exclusivement muséale, élaboré autour des réserves des musées parisiens.

Le site de Cergy-Pontoise a été choisi pour l'installation du futur CNCP, contre toute attente, sans tenir compte des recommandations de la commission technique qui a travaillé sur les dossiers des 16 sites proposés. Cette décision a profondément choqué le personnel d'autant plus qu'elle va à l'encontre de la pérennité du LRMH pour les raisons suivantes :

- l'installation du CNCP sur une commune trop éloignée de la localisation actuelle du LRMH à Champs-sur-Marne, nuira à la réactivité de son réseau national de recherche, essentiellement centré sur l'Est parisien, prochainement renforcé par la création d'un pôle scientifique et technique d'excellence (plus de 1 500 chercheurs et ingénieurs) sur la cité Descartes à Marne-la-Vallée, dans le cadre du projet du Grand Paris ;
- elle conduira surtout au départ de nombreux agents du LRMH pour des raisons familiales et de durée de transport. Or, dans près de la moitié des pôles de compétence du LRMH, le départ d'un agent représentera une perte totale d'expertise, car ces pôles ne sont représentés que par une seule personne.

Cette décision, gomme 40 ans de travail pour construire un laboratoire au service des monuments historiques, unique au monde, est incompréhensible. Elle conduira inévitablement, non pas à l'excellence recherchée dans un nouveau centre, mais au démantèlement d'un laboratoire que l'État avait su jusqu'à présent développer.

Agence France Muséum

Rappel des faits

Une brève en Comité de direction du 10 juin 2009 (résumé aux personnels du 23 juin) informait d'une

demande de l'Agence France Muséum (AFM) de collaboration concernant les proposés à l'acquisition du Louvre Abou Dhabi (60 œuvres par an jusqu'en 2012 sans compter des "études plus longues et approfondies"). Les premières œuvres sont arrivées dès septembre entraînant une réaction de nos collègues par une note interne du 15 septembre 2009 à l'intention du comité directeur du C2RMF signée par la plupart des filières recherche et restauration. Face à cette prise de position, notre direction a décidé de passer en force, en faisant venir directement les pièces et en demandant individuellement aux agents d'intervenir sur ces œuvres sans en informer la hiérarchie intermédiaire.

Que disent les textes ?

L'accord de gouvernement publié au JO du 3 septembre 2008 (décret n°2008-879) prévoit expressément dans son article 7 que "la Partie émirienne ou le mandataire choisi par celle-ci entreprennent seuls les acquisitions pour leur propre compte". L'Agence France Museum pour sa part "propose à la Partie émirienne une stratégie générale d'acquisition". Il n'est donc pas dans les compétences de l'Agence France Museum de traiter les acquisitions particulières du musée d'Abou Dhabi. Le fait d'employer une structure dans un autre but que sa raison sociale s'appelle en droit français de l'abus de biens sociaux. Quant au fait pour une partie contractante de faire les obligations de l'autre partie relève du conflit d'intérêt. C'est d'autant plus problématique que la direction des musées de France (DMF) entend mettre ces études et analyses à " la charge du Gouvernement des Emirats Arabes Unis" (cf. courrier DMF à AFM du 29/7/9). Ce conflit d'intérêt se retrouve aussi dans les propos tenus par la DMF au CTP du 21 septembre 2009, selon lesquels, l'Agence France Museum serait chargée d'expertiser les œuvres avant que celles-ci ne soient proposées pour acquisition au Louvre - Abou Dhabi afin d'acquérir les pièces de valeur pour les collections françaises. En outre, il existe des règles précises pour les acquisitions des collections publiques françaises, il ne saurait être question de déroger à ces règles.

Rien n'interdit à la partie émirienne de consulter après achat ses partenaires français pour mener des études conjointes comme c'est la règle dans la communauté muséale.

L'article 17 prévoit d'ailleurs que le C2RMF "peut [...] être amené à intervenir : [...] sur des œuvres appartenant à des collections étrangères". Par contre les missions statutaires du C2RMF ne l'autorisent nullement à intervenir sur des œuvres destinées à enrichir des collections privées étrangères.

La direction a saisi directement des agents sans en référer à leur hiérarchie, leur enjoignant d'intervenir sur des œuvres proposées à l'acquisition pour le Louvre Abou Dhabi. Ces agissements méconnaissent le règlement intérieur qui interdit "strictement" l'introduction de toute œuvre sans information des chefs de filières et responsables d'ateliers concernés. Ils mettent en porte à faux l'agent vis à vis de sa hiérarchie directe. Le court-circuitage des niveaux intermédiaires ne peut que conduire à un

affaiblissement des liens hiérarchiques à l'opposé des droits et obligations des agents publics.

Rappelons que l'obligation d'obéissance hiérarchique (Loi n°83.634 du 13 juillet 1983, article 28) impose que le fonctionnaire "doit se conformer aux instructions de son supérieur hiérarchique, sauf dans le cas où l'ordre donné est manifestement illégal et de nature à compromettre gravement un intérêt public." Outre les raisons indiquées ci-dessus nous conduisant à émettre un fort doute quant à la légalité de ces demandes d'intervention, nous nous interrogeons sur l'intérêt public de ces ordres. L'intérêt public est-il de défendre les intérêts des collections publiques françaises vis à vis de collections publiques ou privées étrangères ? Ou est-il de défendre les intérêts de la France vis à vis d'un pays donné ?

Il a été demandé de chiffrer ces prestations pour pouvoir les facturer à l'Agence France Museum. Cela va à l'encontre des usages du C2RMF qui n'a jamais facturé ses prestations. Si la DMF et le ministère estiment qu'il est de l'intérêt national de procéder à ces études et analyses, c'est donc à la collectivité nationale d'en subir le coût, et non pas à la partie émirienne. Le fait de faire payer l'Agence France Museum revient à transformer l'intérêt général en intérêt particulier, selon l'adage "qui paye commande" et à inféoder le C2RMF à l'AFM, alors que les statuts du Centre parlent de "collaboration avec les conservateurs". Cela crée d'autre part une disparité entre l'AFM, donneur d'ordre, et les musées de France, partenaires du C2RMF, allant à l'encontre des principes de base de l'action de l'État : neutralité et égalité.

D'un point de vue plus pratique, ce financement ne peut être que nuisible au C2RMF. La création d'une ressource propre s'accompagnera automatiquement selon la doctrine gouvernementale (cf. la lettre de mission du premier Ministre à M. B. Parent, 1/10/9) à la diminution de la dotation du Centre en proportion. Ainsi le C2RMF n'y gagnera rien. Mais en plus, à l'échéance, en 2012, de la collaboration entre l'AFM et le C2RMF, il y a peu de chances que la dotation retrouve son niveau d'origine.

Toute collaboration scientifique avec des musées et des collègues étrangers est la bienvenue, si elle se fait selon les règles et usages dans le milieu scientifique et muséal. Elle ne saurait déroger à l'intérêt général et à la mission de service public qui vise au rayonnement du patrimoine de l'humanité.

Nous vous informons, que lors de l'assemblée générale du site de Versailles animée par nos camarades de SUD - Culture du C2RMF, les collègues des petites Ecuries du Roi ont décidé de soutenir le mouvement entamé au ministère de la culture et qu'ils se manifesteront dans les temps forts.

Enfin, la CGT-Culture vous appelle :

- **Participer à tous les rassemblements des intersyndicales culture et recherche,**
- **d'utiliser tous les moyens dont vous disposez pour empêcher ce démantèlement. Vous avez les moyens de vous faire entendre,**
- **Informez l'ensemble de vos collaborateurs externes de la fragilité de la situation,**
- **Au début de chaque intervention, conférence, séminaire, cours... présenter la situation telle quelle est sans ambiguïté, nous vous proposerons une diapositive à insérer dans vos Power Point après l'introduction et le sommaire,**
- **Faites circuler tous les communiqués syndicaux, dans votre entourage,**
- **Enfin utiliser tous les pouvoirs de nuisance dont vous disposez sans gêne et sans limites,**
- **Nous déploierons nos banderoles et affichettes partout !**
- **Préparez vos CV et soyez prêts pour toutes les formes d'actions.**

C'est tous ensemble que nous devons rejoindre le mouvement actuel !